

*Préciser les lieux - le lieu qui sera  
A @ ces lieux - le lieu qui sera  
le lieu de contact avec  
les Bureaux de transfert  
parcours A*

Ministère d'Etat chargé de la  
Défense Nationale

**BORDEREAU D'ENVOI**

adressé à Monsieur le Directeur de la Gendarmerie  
et de la Justice Militaire  
- 2ème Sous-Direction de la Gendarmerie -  
- Bureau Technique d'Organisation et d'Emploi

- 047619 - 19 NOV 1970

No  
Paris, le

DN/CM.5

RO 10

Numéro des pièces	DÉSIGNATION DES PIÈCES	NOMBRE	OBSERVATIONS
	<p>- Photocopie du compte rendu n° 42 805 DN/GEND.T. du 2 novembre 1970 concernant les effectifs "parachutistes" de la Gendarmerie Nationale.....</p>	1	<p>// transmis.</p> <p>Pour attribution.</p> <p>Le Ministre donne son accord à la transformation de l'Escadron 9/11 de Gendarmerie Mobile en Escadron type parachutiste.</p> <p>Cette unité devra, en tout état de cause, rester disponible pour les missions de maintien de l'ordre, au même titre que les autres escadrons.</p> <p>Le Général MATHON, Chef du Cabinet Militaire.</p> <p><i>Mathon</i></p>

S/DIRECTION de la GENDARMERIE  
COURRIER ARRIVÉE  
2032444 B/20 NOV 70

024312 | -3 NOV 70

*JA 65*



2° SOUS-DIRECTION DE LA GENDARMERIE

Bureau Technique  
d'Organisation et d'Emploi

N° 42805 - - 21 NOV 1970  
DN/Gend. T.

19, Bd de Latour-Maubourg, PARIS (7°)  
Téléph. : 705-93-46  
Poste : 264

COMPTE RENDU

à  
Monsieur le MINISTRE d'ETAT  
chargé de la défense nationale

- Cabinet -

O B J E T : Effectifs "parachutistes" de la gendarmerie nationale.

La gendarmerie dispose actuellement d'un groupe spécialisé de haute montagne à ARGELES-GAZOST (Hautes-Pyrénées). Cette unité, qui est à l'effectif de 12 sous-officiers, peut à tout moment être parachutée sur les lieux d'un sinistre ou à proximité, si les itinéraires d'accès ne sont plus utilisables ou si l'intervention par voie terrestre demande des délais trop longs.

Afin de pouvoir, dans de telles circonstances, engager des moyens plus importants, le Directeur de la gendarmerie et de la justice militaire a l'honneur de rendre compte à Monsieur le Ministre d'Etat chargé de la défense nationale qu'il a décidé de donner une qualification parachutiste à un plus grand nombre de militaires de la gendarmerie.

Pour faciliter leur emploi et leur instruction ces derniers ont été choisis dans les unités du groupe de gendarmerie mobile de MONT-de-MARSAN.

En outre, comme il est possible de réunir et de former un effectif correspondant à 1 escadron, le regroupement des personnels concernés au sein de l'un des 3 escadrons de MONT-de-MARSAN pourrait être envisagé. Cette unité recevrait alors la qualification "parachutiste" et se verrait confier :

- des missions de secours, dans les mêmes conditions que le groupe spécialisé parachutiste de haute-montagne d'ARGELES-GAZOST ;
- certaines missions de maintien de l'ordre, chaque fois que le délai d'intervention est un facteur primordial de réussite ;
- des interventions dans le cadre de la Défense opérationnelle du territoire ;
- la mise sur pied de la prévôté de la force terrestre d'intervention.

.../...

MINISTRE D'ETAT  
CHARGE DE LA DEFENSE NATIONALE  
CABINET DU MINISTRE

024312 | -3 NOV 70

*photo / 7 caillies fait  
accord de  
M. Panton a la observation  
pour le bon usage  
H.S.*

*Accuse  
AF*

*6  
J  
15*

Date d'ARRIVEE CM	CM	Date Attribution
	CM 1	
	CM 2	
	CM 3	
	CM 4	
	CM 5	
	CM 6	
	CM 7	
	CM 8	
	CM 9	
	CM 10	
	CM 11	
	CM 12	
	CM 13	
	CM 14	
	CM 15	

*fin*

Le Directeur de la gendarmerie et de la justice militaire a l'honneur de demander à Monsieur le Ministre d'Etat chargé de la défense nationale de bien vouloir autoriser la transformation de l'escadron 9/11 de gendarmerie mobile, implanté à MONT-de-MARSAN, en escadron parachutiste. La mise sur pied de cette unité nécessitera un délai de quelques mois.

Le Directeur de la Gendarmerie et de la Justice Militaire



*[Handwritten signature]*

J. C. PERIER

N°	OBJET	OBSERVATIONS
43	- Photocopies du compte rendu n° 43 SES 15/GEND.T. du 2 novembre 1970 concernant les effectifs "parachutistes" de la Gendarmerie Nationale.....	7 rucats.
		Pour attribution.
		Le Ministre donne son accord à la transformation de l'Escadron 9/11 de Gendarmerie Mobile en Escadron type parachutiste.
		Cette unité devra, en tout état de cause, rester disponible pour les missions de maintien de l'ordre, au même titre que les autres escadrons.
		Le Colonel MATHEU Commandant Militaire
		<i>[Handwritten signature]</i>

132444820 NOV 1970

024312